



# Les jeunes et l'emploi temporaire en Europe

## Synthèse

### Introduction

Depuis le début de la crise économique et financière, en 2008, le nombre de jeunes occupant un emploi dans l'ensemble de l'Union européenne a considérablement diminué. À la mi-2013, le taux de chômage chez les personnes âgées de 24 ans ou moins avait dépassé la barre des 23%. Un grand nombre de travailleurs appartenant à cette tranche d'âge sont employés sur la base de contrats temporaires plutôt que de contrats à durée indéterminée (42%, contre 10% à peine pour les travailleurs âgés de 25 à 64 ans). Si les contrats temporaires ou à durée déterminée peuvent servir de tremplin lors de la transition entre les études et le travail, ils peuvent également enfermer les jeunes dans des emplois précaires.

Ce rapport comparatif, établi par l'Outil de veille sur les restructurations d'entreprises, s'appuie sur des données provenant de correspondants des 28 États membres de l'Union européenne et de Norvège. Il analyse les causes de l'augmentation du nombre de contrats de travail temporaires dans l'Union et étudie la situation en matière d'accès à la protection sociale des jeunes ayant un contrat temporaire ou à durée déterminée. Il passe en revue les mesures mises en place dans différents pays pour réglementer l'utilisation de ces contrats – souvent en vue de promouvoir le passage à des contrats-type – et présente enfin les avis des partenaires sociaux sur la question.

### Contexte politique

Dans la plupart des pays d'Europe, l'utilisation de contrats de travail temporaires est réglementée: la durée maximale est limitée, ainsi que le nombre de renouvellements possibles du contrat. Toutefois, les détails propres à ces réglementations et l'étendue des restrictions imposées varient sensiblement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, notamment en Grèce, en Lituanie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie et en Espagne, les réglementations ont été assouplies pendant la crise, dans l'espoir de dynamiser la création d'emplois – bien que,

dans la plupart des cas, il a été prouvé que le répit observé n'est que temporaire. Dans la plupart des pays, les restrictions existantes sont restées en vigueur. En Italie et en Slovaquie, elles ont fait l'objet d'un durcissement destiné à encourager davantage d'employeurs à embaucher des travailleurs sur la base d'un contrat-type. Cette situation traduit une inquiétude qui préoccupe l'Europe et que la Commission européenne a également exprimée dans sa communication de juin 2013 intitulée «Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens – Un appel à l'action contre le chômage des jeunes»: l'amélioration des perspectives d'emploi pour les jeunes est une priorité, mais elle ne doit pas se faire au détriment d'emplois de qualité, ni au prix d'un niveau élevé de précarité.

### Principales conclusions

- L'utilisation de contrats de travail temporaires pour les jeunes était déjà en hausse dans la plupart des pays avant le début de la récession, vers la fin de l'année 2008 – une tendance témoignant de la volonté des employeurs d'adapter leurs effectifs plus facilement en fonction de l'évolution des conditions du marché. Le rapport signale également un recours de plus en plus fréquent aux stages et aux périodes d'essai, qui sont autant de moyens permettant aux employeurs d'évaluer le potentiel des nouvelles recrues avant de leur proposer un poste permanent.
- En 2008-2009, la récession économique a engendré une baisse démesurée du nombre de jeunes occupant un emploi temporaire, de nombreux contrats à durée déterminée n'ayant pas été renouvelés par des employeurs en quête de solutions pour réduire rapidement les coûts. Depuis lors, l'utilisation de ce type de contrats a toutefois connu une progression relative, une tendance symptomatique des réticences des employeurs à créer des emplois permanents en

période d'incertitude économique, ainsi que de la recrudescence du recours aux stages et aux périodes d'essai.

- En dehors de quelques exceptions, les jeunes employés sous contrat temporaire bénéficient en principe des mêmes droits, en matière de protection sociale, que les jeunes ayant un contrat-type. Dans la pratique, cependant, la nature temporaire de leur emploi ne leur permet souvent pas de cotiser suffisamment pour pouvoir bénéficier d'aides comme les allocations de chômage, les prestations de maladie et les indemnités de maternité.
- Dans un certain nombre de pays et de secteurs, les «faux indépendants» (travailleurs indépendants chargés, par contrat, de fournir des services à un seul client ou donneur d'ordre, de la même façon que s'ils étaient employés) sont légion. Cette pratique permet aux employeurs de réduire les charges salariales en faisant baisser les cotisations sociales à payer et en évitant les coûts imposés par la législation sur la protection de l'emploi.
- Dans la plupart des pays, les travailleurs indépendants ont un accès plus limité aux prestations sociales que les employés, dans la mesure où les cotisations sont généralement versées sur une base volontaire. Les jeunes travailleurs à faibles revenus sont plus susceptibles de ne pas verser de cotisations pour éviter les coûts supplémentaires qui y sont liés. Le même phénomène s'observe pour l'accès aux pensions basées sur l'assurance.
- Si les contrats temporaires peuvent constituer un tremplin vers un emploi permanent, notamment lorsqu'il s'agit de stages ou de périodes d'essai, il apparaît néanmoins que le nombre relatif de jeunes travailleurs passant d'un emploi temporaire à un poste permanent a diminué au cours de la crise.
- L'accroissement du travail temporaire chez les jeunes trouve en partie son origine dans les mesures adoptées pour stimuler l'emploi des jeunes, comme le financement public de programmes d'acquisition d'expérience professionnelle et les subventions publiques octroyées aux employeurs embauchant des jeunes.
- Un certain nombre de pays ont introduit des subventions salariales sous une forme qui incite les employeurs à créer des emplois permanents plutôt que des emplois temporaires.

- Compte tenu des besoins urgents générés par la crise économique, les jeunes travailleurs sous contrat temporaire ne constituent pas une préoccupation politique majeure pour les partenaires sociaux de nombreux pays. Lorsqu'un débat s'engage sur ce thème, deux points de vue s'affrontent généralement de manière compréhensible: celui des employeurs, qui apprécie la flexibilité des contrats temporaires, et celui des syndicats, qui soulignent la précarité du travail inhérente à ce type de contrats.

## Orientations politiques

La progression de l'emploi temporaire chez les jeunes suscite certes des inquiétudes en raison de la précarité inhérente à ce type de contrats, mais il convient de signaler que, bien souvent, les personnes ayant un emploi temporaire ne souhaitent pas obtenir un emploi permanent ou se trouvent dans une situation pouvant déboucher sur un poste permanent, comme une formation ou une période d'essai. Les gouvernements doivent toutefois veiller à ce qu'il n'y ait pas de recours abusif aux contrats à durée déterminée.

Les gouvernements doivent aussi soumettre l'emploi indépendant à une étroite surveillance. S'il est difficile de trouver des preuves directes attestant de l'authenticité de certaines formes de travail indépendant, il semble cependant que, dans certains pays, l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants réponde à la demande d'employeurs ne souhaitant pas embaucher des travailleurs permanents à qui ils devraient accorder la protection offerte par un contrat-type de travail.

Il convient de chercher des solutions au problème de la protection sociale, afin de garantir que les jeunes et les autres travailleurs ayant un emploi temporaire bénéficient d'un accès suffisant aux prestations sociales lorsque leur contrat arrive à terme ou en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou de maternité, par exemple. Une difficulté supplémentaire survient lorsque les cotisations au régime de sécurité sociale se font sur une base volontaire et que le montant de ces cotisations dissuade les jeunes de s'affilier à ce régime. Dans la conjoncture économique actuelle, les gouvernements peuvent également rencontrer des difficultés pour financer un meilleur accès à la protection sociale.

### Informations complémentaires

Le rapport «Young people and temporary employment in Europe» (Les jeunes et l'emploi temporaire en Europe) est publié à cette adresse: <http://www.eurofound.europa.eu/emcc/erm/studies/tn1304017s/index.htm>.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Lidia Salvatore, chargée de recherche, à l'adresse [lisa@eurofound.europa.eu](mailto:lisa@eurofound.europa.eu).